

CONSEIL SUPÉRIEUR DE LA FONCTION PUBLIQUE DE L'ÉTAT

Commission statutaire du 26 mars 2012

Dispositions statutaires

**Ministère de la fonction publique
Ministère du travail, de l'emploi et de la santé
Ministère des solidarités et de la cohésion sociale**

Projet de décret relatif à l'emploi de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat

Le présent projet de décret vise à la création d'un nouveau statut d'emploi interministériel de conseiller pour l'action sociale des administrations de l'Etat. Il fixe les conditions de nomination et d'avancement dans ces emplois.

Les réunions de concertation relatives à la refonte de la filière sociale des administrations de l'Etat, organisées avec l'ensemble des ministères et avec les organisations syndicales, ont démontré l'intérêt de valoriser les fonctions de pilotage des politiques ministérielles d'action sociale, ainsi que les fonctions de coordination comportant des responsabilités particulièrement importantes, exercées par certains conseillers techniques de service social.

Ces fonctions particulières donnent accès, au ministère de la défense, depuis 2009, au statut d'emploi ministériel de conseiller pour l'action sociale de la défense.

Il est proposé de reprendre, dans un cadre interministériel, la structure de ce statut d'emploi, qui comporte six échelons et un échelon spécial, pour les fonctions d'inspection technique des conseillers techniques de service social. Le sixième échelon de ce statut d'emplois culmine à l'IB 780, et l'échelon spécial culmine à l'IB 801.

Tel est l'objet du présent projet de décret, et de l'article 3 du projet de décret indiciaire, soumis à l'avis du Conseil supérieur de la fonction publique de l'Etat.